



Formulaire d'inscription Saison 2024/2025

- 1^{ère} inscription
 Renouvellement

Pour être prioritaire, ce document doit nous parvenir avant le 8 juillet.

Fiche dûment complétée à envoyer par mail à : tcjinscription@gmail.com

ADHÉRENT

Pitchoune (2019-2020) Jeune (- 18 ans) Étudiant Adulte Garçon Fille Classement : _____

Nom		Prénom	
-----	--	--------	--

A compléter uniquement pour les nouveaux adhérents ou en cas de modification

Date de naissance		Ville de naissance/Pays		Nationalité	
Adresse		Code postal/Ville			
Téléphone		e-mail			

Pour les mineurs : renseignements sur l'adulte responsable et certificat médical

Parent 1	Nom, prénom		Parent 2	Nom, prénom	
	Portable			Portable	
	e-mail			e-mail	

Pour les mineurs uniquement : certificat médical (à fournir tous les 3 ans) : Oui Non, ou attestation médicale : Oui Non

INSCRIPTION SAISON 2024/2025

	LOISIRS	INITIATION & PERFECTIONNEMENT				COMPÉTITION	TOTAL
	Accès aux terrains	Cours collectif (durée séance 1 h.)		Cours collectif (durée séance 1,5 h.)		Club espoir (3h/semaine) sur sélection du directeur sportif	
	Licence obligatoire* (montant reversé à la FFT) + Cotisation de base obligatoire	1 séance par semaine	2 séances par semaine (selon places disponibles)	1 séance par semaine	2 séances par semaine (selon places disponibles)		
Pitchoune (2019-2020)	<input type="checkbox"/> 70 €	<input type="checkbox"/> 150 €	<input type="checkbox"/> 200 €				_____ €
Jeune (- 18 ans)	<input type="checkbox"/> 190 €	<input type="checkbox"/> 160 €	<input type="checkbox"/> 230 €	<input type="checkbox"/> 220 €	<input type="checkbox"/> 380 €	<input type="checkbox"/> 330 €	_____ €
Adulte	<input type="checkbox"/> 285 €			<input type="checkbox"/> 270 €			_____ €

Réduction famille (applicable au 2^{ème} adhérent et suivants) ou Réduction étudiant** - 20 €

TOTAL A RÉGLER _____ €

RÈGLEMENT : Chèque (nbre de chèques ___) Carte Bancaire Virement Bons (Pass'Sport, Pass+78) montant total des bons _____ €

* Cochez cette case si vous avez déjà une licence dans un autre club, et indiquer le nom du club _____

** Réduction pour les étudiants, sur présentation de leur carte d'étudiant.

Pour info, le montant de la licence reversé à la FFT est de 13€ pour les Pitchoune, de 23€ pour les jeunes et de 33€ pour les adultes.

Cours collectif = 29 semaines de cours/an

Dates de la saison : du 1er septembre 2024 au 31 août 2025 (licence FFT valable du 1er septembre 2024 au 30 septembre 2025).

- Les inscriptions pour les cours collectifs seront prises en compte uniquement pour tout formulaire d'inscription (matérialisé et dématérialisé) dûment complété et accompagné de son règlement (chèques, CB, virement*). *IBAN R76 1751 5006 0008 2839 2326 833.
- En cas d'annulation après le 15 septembre 2024, remboursement diminué de 50 €. Aucun remboursement après le 30 sept. 2024.



Cours collectifs : Fiche de disponibilités

Saison 2024/2025

(à rendre avec le formulaire d'inscription en cas de cours collectifs)

Fiche dûment complétée à envoyer
par mail à : tcjinscription@gmail.com

Nom	
Prénom	
Date de naissance	
Nombre d'années pratiquées dans le club	
Ancien club	
Ancien moniteur	

DISPONIBILITÉS

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
MATIN (à partir de..)						
APRÈS-MIDI (à partir de..)						

OBSERVATIONS

--

L'adhésion au Tennis Club Josassien donne accès aux courts extérieurs et couverts du TCJ aux heures d'ouverture avec réservation par internet via Ten'Up (www.tenup.fft.fr). Elle permet également l'accès aux animations du Club : tournoi interne homologué FFT, sorties Roland Garros et Bercy, Fête du club...

La licence FFT est obligatoire, elle inclut l'assurance de base. Une assurance complémentaire vous est proposée.

Je soussigné :

- reconnais que l'adhésion au Tennis Club Josassien (TCJ) entraîne l'acceptation du règlement intérieur de celui-ci et des règlements de la Fédération Française de Tennis (FFT),
- reconnais avoir conscience des risques inhérents à la pratique sportive, avoir été informé et avoir pris connaissance des garanties d'assurances proposées avec la licence,
- reconnais avoir été averti de l'intérêt de souscrire des garanties complémentaires proposées par la FFT afin de bénéficier d'une meilleure indemnisation en cas de dommage corporel,
- autorise n'autorise pas le TCJ pour sa communication interne et/ou externe, à utiliser, pour la saison en cours l'image de la personne, objet de la présente fiche, et cela sur tout type de support (notamment sur le site internet du club) (*).

A compléter en cas d'inscription d'enfant mineur.

- autorise n'autorise pas (*) mon fils ou ma fille à participer aux stages et aux compétitions sportives organisées par la ligue des Yvelines pendant la durée de l'année sportive (1er Oct. / 30 Sept).
- donne ne donne pas (*) mon accord pour le moyen de transport retenu pour les déplacements et j'autorise les accompagnateurs à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'urgence (soins divers, hospitalisations, etc.) sous réserve d'être informé(e) dans les plus brefs délais.
- autorise mon fils ou ma fille à quitter seul le lieu d'entraînement ou de compétition et cela sous ma responsabilité n'autorise pas mon fils ou ma fille à quitter seul le lieu d'entraînement ou de compétition et m'engage à venir le ou la chercher à la fin des entraînements ou des rencontres sportives, à l'horaire indiqué par les dirigeants du club ou l'entraîneur (*).

(*) : cocher une case

ASSURANCE COMPLEMENTAIRE INDIVIDUELLE AIAC* (notamment possibilité de remboursement en cas de blessure dans l'année (cf. page 3 – Option 1 et 1+) : Faire la demande directement à : AIAC – 14 rue de Clichy – 75311 PARIS Cedex 09 - N° Vert : 0800 886 486

OPTIONS « 1 » ET « 1+ »

Les garanties de bases étant limitées, deux options de garanties complémentaires sont proposées. Elles permettent d'obtenir des montants de garantie plus importants en matière de couverture des accidents corporels.

Néanmoins, si les Options 1 et 1+ offrent des niveaux de garanties supérieures aux garanties de bases, elles ne permettent pas, dans tous les cas, d'obtenir la réparation intégrale du préjudice ; le licencié est invité à se rapprocher de son agent d'assurance qui pourra lui proposer des garanties adaptées à sa situation personnelle.

Garanties	Montants	Franchises
Décès (1)	Age de la victime < 18 ans : 7 700 € Age de la victime > 18 ans : 30 500 €	Néant
Invalidité permanente (2)	61 000 €	Néant
Frais pharmaceutiques	100% des frais réels	Néant
Frais de traitement/ chirurgicaux/médicaux (3)	Dans la limite des frais réels et de 200% de la base de remboursement de la Sécurité Sociale	Néant
Frais d'appareillages légers tels que bandes, béquilles, attelles	80 € par victime et par accident	Néant
Dépassement honoraires médicaux et chirurgicaux	Majoration de 100% de la valeur des lettres clés	Néant
Hospitalisation	Prise en charge intégrale du forfait hospitalier	Néant
Frais de transport justifiés non pris en charge par la Sécurité Sociale	460 € par sinistre	Néant
Soins et prothèses dentaires (3)	Dans la limite des frais réels et de 310 € par dent	Néant
Optique (3)	Dans la limite des frais réels et de 310 € par verre	Néant
Remise à niveau scolaire (4)	50 € par licencié et par jour avec un maximum de 365 jours	10 jours
Indemnités journalières (5)	30 € par jour avec un maximum de 365 jours	15 jours
Cotisation Club (6)	160 € par licencié et par an	Néant
PRIX	45 € TTC	

Option "1+" : En plus des garanties de l'option 1 définies ci-dessus, le licencié qui opterait pour l'option « 1+ », au prix de **75 € TTC** par an, ouvrira droit – en cas de décès ou d'invalidité grave (taux d'invalidité > à 60%) - à une indemnisation calculée suivant les Règles du Droit Commun du préjudice économique, telles que définies au contrat dans les limites suivantes :

Invalidité	2 000 000 €
Décès	1 000 000 €

Les garanties des options ne se cumulent pas avec les garanties du régime de base mentionnées ci-dessus.

Le TCJ offre 5 invitations gratuites sur la saison sportive pour tout adhérent licencié au club (adultes ou jeunes)

Fait à Jouy en Josas, le _____

Signature (ou pour un mineur de son représentant légal) :

En tout état de cause, conformément à l'article 39 de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le membre dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant. Pour l'exercice de ces droits, vous êtes invité à vous adresser à la FFT [service « organisation et systèmes d'information » : fft@fft.fr / 2, avenue Gordon Bennett – 75016 Paris] ou sur son espace personnel sur le site <http://www.fft.fr>.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement de vos données. Pour toutes informations sur la protection des données individuelles, veuillez consulter le site de la CNIL (www.cnil.fr).